

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 MAI 2021 A 20h

AFFICHE LE : 25/05/2021

Le 18 mai 2021 à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Compte tenu de l'épidémie de COVID 19 et afin que chaque élu dispose d'un espace de 4m2 la salle retenue pour l'organisation de cette séance est la salle du Moulin.

Etaient présents :

ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO Lucie - LOURDE Michèle - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laetitia - SOUCASSE Laurent - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

Procurations : ALBERT Magalie à Eliane SOUCASSE-PIQUEMAL - LESUEUR Agathe à Sophie CHAVY - SUDRE Agnès à Maryse VEZAT-BARONIA.

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 20h00.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 06/04/2021 au vote.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

ORDRE DU JOUR

1) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Madame le Maire informe les élus que compte tenu de l'évolution de certains postes ou pour cause de départ en retraite ou suite à mutation, le tableau des effectifs de la collectivité doit être mis à jour.

Mme le maire donne lecture des postes concernés.

MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADE	DUREE HEBDO	MOTIF
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	35 h	Avancement de grade
Adjoint Administratif	35 h	Avancement de grade
Adjoint Administratif	35 h	Avancement de grade
Gardien brigadier de police municipale	35 h	Mutation
ATSEM principal de 2ème classe	32 h	Avancement de grade
ATSEM principal de 1ère classe	32 h	Promotion interne
ATSEM principal de 2ème classe	28 h	Avancement de grade
ATSEM principal de 2ème classe	28 h	Avancement de grade
Animateur	35 h	Avancement de grade
Adjoint d'Animation	25 h	Avancement de grade
Adjoint d'Animation	25 h	Avancement de grade
Adjoint d'Animation	25 h	Transfert CCV
Adjoint Technique	12 h	Départ à la retraite
Adjoint Technique	25 h	Avancement de grade
Adjoint Technique	28 h	Avancement de grade
Adjoint Technique principal de 2ème classe	32 h	Avancement de grade
Adjoint Technique	18 h	Démission
Adjoint Technique	25 h	Avancement de grade
Adjoint Technique	18 h	Avancement de grade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette mise à jour.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

II) RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Après avoir rappelé le contexte budgétaire, Madame le Maire propose aux élus de renouveler la ligne de Trésorerie pour 1 année à compter du 1^{er} juin 2021.

La Caisse d'Epargne a établi la proposition suivante :

- Montant : 200 000.00 €
- Durée : 12 mois
- Taux : ESTER Flooré + marge 1%
- Commission d'engagement : 0.20%
- Commission de mouvement : 0.04% du cumul des tirages réalisés, périodicité identique aux intérêts (mensuel ou trimestriel)
- Commission de non utilisation : 0.25% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen.

Mme le Maire soumet au vote la demande de renouvellement de la ligne de Trésorerie pour un montant de 200 000.00 €, aux conditions ci-dessus définies.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

III) TARIFS PISCINE ÉTÉ

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le tableau, ci-dessous, des tarifs d'entrée de la piscine municipale et des différents produits de la buvette pour l'été 2021 :

ADULTE INDIVIDUEL	2,00 €
MOINS DE 18 ANS INDIVIDUEL	1,50 €
GROUPE MOINS DE 18 ANS (10 personnes et plus) et ACCOMPAGNANTS	1,00 €
GROUPE ADULTES	1,00 €
VISITEURS	1,00 €
ABONNEMENT MENSUEL PLUS DE 18 ANS	20,00 €
ABONNEMENT MENSUEL MOINS DE 18 ANS	15,00 €
ASSOCIATION-++PROFESSIONNELS SANS MAITRE NAGEUR (1 HEURE)	20,00 €

- Confiserie : 1.00 € - (kinder, mars, nuts)
- Bonbons : 0.50 € - carambars (2), chupa (à l'unité)
0.50 € - Dragibus, Schtroumpf, Super mini frites, Fraises Tagada (à l'unité)
- Boissons : 2.00 €
- Café – Eau (50 cl) : 1.00 €
- Glaces : 2.00 €
1.00 € (Nesquik vanille)

Cette proposition est votée à l'unanimité

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IV) RESERVE FONCIERE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne relative à l'achat d'un terrain en vue d'une réserve foncière.

Le terrain concerné : 5000m² situé dans la zone artisanale de Penelle et propriété de la Communauté des communes du Volvestre.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) VENTE TERRAIN COMMUNAL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Cession par la commune d'un terrain communal section E n°1505a et E n°1509c pour une contenance de 771 m² au prix de 21€ le m² soit 16 191€ à M. Vincent ESTEBE. Le terrain se trouve entre la Résidence de l'Arize et les terrains de tennis.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VI) INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN, INSTAURATION PERMIS DE DEMOLIR, INSTAURATION DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet : Madame le Maire expose au conseil municipal :
En complément à l'approbation du PLU du 06/04/2021 trois délibérations, relatives au DPU, à l'instauration du permis de démolir et à l'instauration de déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VII) PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération *Exposé* *Information*

Objet : Mme le Maire propose la mise en œuvre d'un pacte de gouvernance entre la commune et la Communauté de communes du Volvestre

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VIII) DENOMINATION VOIE MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération *Exposé* *Information*

Objet : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de dénommer la voie d'accès à la Maison d'Accueil Spécialisée .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dénommer cette voie comme suit :

- Impasse de l'Azuré

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IX) SDEHG : NOUVELLE TRANCHE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération *Exposé* *Information*

Objet : Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 29/11/19 concernant la rénovation de l'éclairage public dans le village, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire de l'opération suivante : tranche n°3 en 2021 quartier Montaudoux et allée de Bax.

Le SDEHG financerait ce projet à hauteur de 80% avec un reste à charge pour la commune de 11 139€ financé par un prêt proposé par le SDEHG.

Les élus procèdent au vote et valident à l'unanimité l'engagement de la contribution

communale d'un montant de 11 139€.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

X) DISSOLUTION BUDGET ATELIER RELAIS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA
Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire propose la dissolution du budget 606 relatif à l'atelier d'ébénisterie pour permettre à la Trésorerie de clôturer le dit budget et de procéder aux opérations de dissolution.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

XI) CLOCHER CATHEDRALE STRICT ENTRETIEN 2021

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA
Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. Gaget de l'entreprise La Tournée du Coq est venu le 30 mars 2021 accompagné d'une technicienne des bâtiments de France, dans le but de faire un état des lieux en vue de la mise en sécurité de l'ancien beffroi du clocher de la cathédrale.

Elle propose d'inscrire ces travaux dans le cadre du strict entretien 2021. A ce jour nous n'avons pas reçu de devis de la part de l'entreprise concernant ces travaux. Elle propose le report de cette demande de subvention.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

QUESTIONS DIVERSES

1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire a adressé un courrier à Mme Giraud, comptable public, dans lequel elle demande à ne pas percevoir les indemnités d'élue et ce pour le mois de mai 2021.

2) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Dans le cadre de la construction du Contrat Local de Santé le Pays du Sud Toulousain propose de répondre à un questionnaire jusqu'au 18 juin 2021.

Séance levée à 21h

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire

Sylvie MAILHOL